

VIVRE À ETALLE 56

BULLETIN COMMUNAL - AVRIL 2020



EDITO

Après les crises de la peste porcine et des scolytes, nous voici confrontés à une maladie d'un autre genre et bien plus grave puisqu'elle s'attaque directement à la santé humaine.

Le coronavirus, Covid 19, est apparu en Chine fin d'année et s'est depuis propagé un peu partout dans le monde. Si chaque année, nous sommes confrontés à la grippe, celle-ci est plus virulente et plus sournoise car elle se transmet même si nous semblons en bonne santé.

Ce virus est surtout dangereux pour les personnes déjà atteintes par des problèmes respiratoires, cardiaques ou souffrant de diabète par exemple. Il est donc nécessaire de bien respecter les mesures d'hygiène de base comme se laver les mains régulièrement, d'éviter autant que possible les contacts surtout avec les personnes malades et les personnes à risques comme les aînés ou les personnes ayant subi une intervention chirurgicale.

Si toute une série d'activités culturelles, de loisirs, de sport ou d'autres viennent d'être

supprimées et vont l'être encore quelques temps, la vie ne s'arrête pas ici. Il faut continuer à vivre, à travailler, à s'occuper de sa famille, de ses amis. Les services de secours vont continuer à transporter les malades, les blessés. Les aides-soignants prendront encore soin de nos aînés dans les homes ou à leur domicile. Le personnel des magasins continuera à nous fournir en besoins de premières nécessités. Les différents services médicaux (médecins, infirmiers, kinésithérapeutes...) vont rester à leur poste pour que cette épidémie ne soit pas trop dévastatrice.

Alors soutenons au mieux toutes ces personnes qui se dévouent en respectant les consignes d'hygiène et les conseils qui nous sont indiqués par les professionnels de la santé.

Même si nous ne pourrons profiter pleinement du beau temps printanier qui revient, avec des températures plus clémentes, nous aurons certainement plus facile de traverser cette période difficile et de retrouver très vite une vie sereine.

Prenez soin de vous, restez chez vous.

LE COLLÈGE COMMUNAL

SANTÉ



01 CORONAVIRUS p.3-5

ADMINISTRATION



02 Brèves communales p.6
03 Ma déclaration en ligne p.7

SOCIAL



04 Repas à domicile p.8-9
05 Soutien aux aînés p.10

ENVIRONNEMENT



06 Agriculture & peste porcine p.11
07 Calendrier des déchets p.12

LA ZONE DE POLICE VOUS INFORME p.13

DOSSIER SPECIAL

L'EAU À ETALLE



09 Interview Guy Charlier p.14-15
10 Valvert, l'eau à l'état sauvage p.16-17
11 Contrat Rivière Semois Chiens p.18-19
12 Comment consommer moins p.19

INTERVIEW IMP LA PROVIDENCE p.20-24

01

CORONAVIRUS

Ces derniers mois ont été caractérisés par l'arrivée d'un fléau inattendu sur le territoire européen, en ce compris sur notre Commune d'Etalle : le Covid-19. Tous les niveaux de pouvoir, tous les organismes publics ou privés, toutes les associations, tous les travailleurs, chaque citoyen, bref, l'ensemble de la population a été mobilisée et contrainte à appliquer des mesures de confinement, de sécurité et d'hygiène particulières pour réduire la propagation de la maladie. La Commune d'Etalle a, elle aussi, été concernée par l'application de ces mesures.

Vous retrouvez ci-dessous, leur synthèse ainsi que des informations pratiques valables à date de l'impression du bulletin. A l'écriture du présent article, n'ont pas encore été annoncées les modifications éventuelles des mesures au-delà du 19 avril. L'administration communale d'Etalle met tout en oeuvre pour vous renseigner en continu de ces modifications sur le site : www.etalle.be.

INFORMATIONS

Site d'information officiel du SPF Santé : <https://www.infos-coronavirus.be/fr>

Numéro officiel pour les questions liées au Coronavirus : 0800/14.689

BESOIN D'AIDE ?

Vous avez besoin d'aide ou d'un accompagnement complémentaire pour une personne fragilisée domiciliée sur le territoire communal ? Contactez le CPAS d'Etalle (ligne accessible en horaire de bureau) : 063/45.55.53

Vous rencontrez une situation de précarité ? La Wallonie et le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté (RWLP) ouvrent le numéro vert 1718 (numéro gratuit) pour répondre à vos questions relatives aux aides existantes en matière d'alimentation, de crédits, de logements, de situations professionnelles ou de chômage. Ils pourront également vous aiguiller vers différents services d'aides si la situation le demande (aides psychologiques, aides aux assuétudes, detresses familiales ...)

Les professionnels de l'aide et de soin qui agissent en première ligne dans les hôpitaux, les structures psychiatriques, les maisons de repos, les services pour personnes en situation de handicap ou fragilisées, les centres de planning ... sont soumis à un risque d'augmentation des problèmes de santé mentale (stress, anxiété, burn out, addiction ...).

Pour apporter un soutien psychologique et une écoute à ces professionnels, un système de consultation gratuite est mis à leur disposition. Ils pourront trouver l'assistance de psychologues, psychiatres, assistants sociaux ... en appelant le n° gratuit : 0800/16.061 du lundi au vendredi de 9h à 17h.

RAPPEL DES MESURES

À l'impression du présent bulletin, les nouvelles mesures n'étaient pas encore connues. N'hésitez pas à consulter le site: www.etalle.be pour connaître les mises à jour.

Quand puis-je sortir de chez moi ?

Les personnes sont tenues de rester chez elles. Il n'est autorisé de sortir qu'en cas de nécessité pour :

- Se rendre à son travail
- Effectuer un déplacement professionnel
- Se rendre dans un commerce autorisé
- Aller au distributeur de billets ou à un bureau de poste
- Aller chez le médecin
- Porter assistance à une personne vulnérable

L'administration communale

L'ensemble des services communaux sont accessibles UNIQUEMENT sur rendez-vous depuis le lundi 16 mars.

Les écoles

Les nouvelles mesures n'étant pas connues, nous vous rappelons les mesures en cours. Le Conseil national de sécurité a décidé de suspendre les cours à partir du lundi 16 mars. Il s'agit toutefois de pouvoir accueillir des élèves dont un des parents, au moins, serait actif notamment dans le domaine des soins de santé ou de la sécurité voire comme enseignant dans une autre école.

Ne viennent pas à l'école : (obligation légale)

- Les enfants malades (toutes maladies : nez qui coule, toux légère, angine, grippe,...).
- Les enfants dont les parents ne travaillent pas.
- Les enfants dont les parents peuvent organiser leur garde dans leur entourage.

Une garderie est organisée à l'école pour les élèves dont les parents :

- travaillent dans les soins aux personnes (hôpitaux, homes, police, pompiers,...).
- ne peuvent pas les faire garder par des personnes autres que des personnes âgées.

De 8h15 à 15h30, ces élèves seront pris en charge par le personnel enseignant. Le service des repas est supprimé jusqu'à nouvel ordre. Les enfants qui seront accueillis devront, dès lors, prendre leurs tartines.

La surveillance des repas sera assurée durant le temps de midi. L'accueil extra-scolaire sera également assuré.

Responsabilité des parents :
Faites en sorte que les enfants restent à la maison. Plus les enfants sont nombreux à l'école, moins les mesures prises par le gouvernement seront efficaces.

Plaines de jeux & infrastructures de loisirs

L'accès aux plaines de jeux et aux infrastructures de loisirs est interdit sur l'ensemble du territoire communal.

Déchets

La collecte des déchets est assurée. Les recyparks d'Idelux sont quant à eux fermés jusqu'à nouvel ordre. N'oubliez pas de sortir vos poubelles pour 7h du matin.

Les manifestations

Toutes les manifestations sont supprimées. Toutes les activités de loisir/sportives sont supprimées. Les complexes sportifs et culturels sont fermés.

La bibliothèque

Le service de Take-Away de la bibliothèque communale est accessible en semaine UNIQUEMENT sur rendez-vous. Elle est fermée le week-end.

Le Service Jeunesse

Le Service Jeunesse est fermé depuis le 14 mars.

Les crèches

Les crèches restent ouvertes. (voir conditions d'accueil dans les écoles)

Les commerces

- Les cafés, restaurants et magasins sont fermés, à l'exception des magasins d'alimentation, des pharmacies, des magasins d'alimentation pour les animaux, des librairies, des stations-services qui restent ouvert. A noter que certains commerces mettent en place des horaires spécifiques pour les personnes âgées. Veuillez prendre contact avec les commerces pour vérifier la mise en place éventuelle de cette mesure ;
- Les hôtels restent ouverts sauf leur éventuel restaurant ;
- La livraison à domicile et le drive-in sont permis.

Retrouvez la liste des commerces et restaurants de la commune proposant un service de livraison sur le site communal.

Les transports en commun

Les transports en commun circulent normalement mais il est demandé de se limiter aux déplacements indispensables.

Les activités de culte

Les activités de culte sont suspendues à l'exception des funérailles sous certaines conditions.

RECHERCHE DE MASQUES

La maison de repos, la crèche ainsi que d'autres services de proximité sont en manque de masque. Si vous en avez ou avez du matériel qui en permettrait la création à disposition et que vous acceptez de donner, merci de contacter le service Population de la Commune d'Etalle : 063/45.51.74.

PRIME A L'ADAPTATION DU LOGEMENT POUR LES 65 ANS ET +

Dans la limite des crédits budgétaires disponibles et aux conditions fixées par le présent règlement, le Collège provincial octroie une prime au demandeur de 65 ans et plus, en perte d'autonomie, qui effectue des aménagements dans son logement en vue de l'adapter à sa situation.

Est accepté l'achat de: planche de bain, monte escalier, barre d'appui, rehausse wc, etc. Le montant de la prime provinciale est fixé à 50 % du coût des aménagements (T.V.A. comprise), avec un maximum de 1.500 euros
Plus d'infos: www.province.luxembourg.be

COMMÉMORATIONS 2020

Un grand week-end de commémorations était prévu début mai. Suite à la situation actuelle, cette manifestation est reportée au 7-8-9 2021. Nous remercions d'ores et déjà ceux qui se sont investis dans le projet. Si vous avez des souvenirs

familiaux de cette époque (photos, cartes postales, lettres, témoignages ...) qui concernent la région, vous pouvez toujours prendre contact avec le syndicat d'initiative pour fixer un rendez-vous ultérieurement. Ils se chargeront de scanner vos documents, le but étant à la fois d'étoffer l'exposition mais aussi de garder une trace de l'histoire d'Etalle.

LE SERVICE TAXE VOUS INFORME

Trois acomptes d'eau arriveront :

- le premier à la mi-mai;
 - le deuxième à la mi-août
 - le troisième à la mi-novembre
- Attention !! : le papier pour faire le relevé des compteurs se trouvera dans la même enveloppe que l'acompte d'eau n°3 (sauf pour les compteurs intelligents qui ne doivent pas être relevés).

Pour tout départ et/ou arrivée de la commune, il faut transmettre son index d'arrivée/de sortie au service des eaux par téléphone 063/45.01.28 ou par mail wilma.ehmann@publilink.be

03

MA DECLARATION EN LIGNE

MA DÉCLARATION FISCALE EN LIGNE, COMMENT FAIRE ?

Il est possible de faire sa déclaration d'impôt en Belgique en ligne depuis le site web www.taxonweb.be.

Si utiliser son ordinateur permet parfois de gagner du temps, ce n'est pas toujours évident pour tout le monde.

Ci-dessous, un récapitulatif des démarches à suivre si vous souhaitez faire votre prochaine déclaration fiscale grâce à la procédure en ligne

Puis-je rentrer ma déclaration en ligne ?

Oui. Même si vous avez reçu une déclaration papier, votre déclaration en ligne est accessible à tout moment. Vous pouvez rentrer votre déclaration simplement et rapidement grâce aux données pré-remplies et à l'aide en ligne.

Si vous avez reçu une proposition de déclaration simplifiée, vous pouvez également la consulter et la modifier en ligne.

Comment accéder à ma déclaration (ou proposition de déclaration simplifiée) en ligne ?

Soit via itsme®:

- Téléchargez l'appli itsme® (sur l'AppStore ou Google Play).
- Activez votre compte itsme® avec votre carte d'identité ou votre carte bancaire.
- Pour remplir votre déclaration, identifiez-vous à MyMinfin en utilisant votre code itsme® ou votre empreinte digitale.

Soit via un lecteur de carte et votre carte d'identité:

- Vous avez besoin d'un lecteur de carte et du code PIN de votre carte d'identité (code mentionné dans la lettre de l'administration communale qui vous invitait à venir retirer votre nouvelle carte d'identité).
- Téléchargez le logiciel demandé sur le site www.eid.belgium.be
- Pour remplir votre déclaration, identifiez-vous à MyMinfin en insérant votre carte d'identité dans le lecteur puis en introduisant votre code PIN.



SERVICE DES REPAS À DOMICILE

TRAITEURS CONVENTIONNÉS

ALLUME LE FOUR
Sainte-Marie sur Semois
0492/40.01.98

CSD SAINT-HUBERT
061/61.31.50

Type de menu	Soupe + plat ou Uniquement plat	Potage Plat Dessert
Livraison	3 jours sur 7 Fermé le samedi et le dimanche	6 jours sur 7 (pas le dimanche)
Heure de passage	Vers 10h00	Entre 9h15 & 12h
Conditions de livraison	Plat à réchauffer au micro-ondes	Dans une boîte isotherme Potage dans un thermos
Informations complémentaires	Choix à la carte	Le vendredi: poisson Menu de remplacement possible pour les régimes pauvres en sel, en sucre ou en graisse
Prix	Prix à la carte	8,10 euros si affilié à la mutualité socialiste ou 8,50 euros

 DEPEAUX -DAUBY Marbehan 063/41.15.54	 TRAITEUR POLO Etalle - 063/41.16.11 0478/22.64.12
Potage Plat Dessert	Potage Plat Dessert
6 jours sur 7 (pas le dimanche)	7 jours sur 7
Entre 11h30 & 12h45	Entre 11h & 12h30
Repas livrés chauds	Repas livrés chauds
Modulable: Possibilité d'avoir 2 potages ou 2 desserts	Choix à la carte
7,50 euros	Potage + plat + dessert pour 10 euros ou si choix à la carte, prix à la carte

**MODIFICATION DU
SERVICE DES REPAS À
DOMICILE**

Depuis le 1er mars 2020, le C.P.A.S. d'Etalle a conventionné avec différents traiteurs de la région qui livrent des repas à domicile.

Le C.P.A.S. accorde une intervention de 2 euros par repas à toutes personnes de plus de 60 ans, domiciliées sur la commune d'Etalle et qui se font livrer par un des services conventionnés.

Pour plus d'informations:

Nous vous invitons à prendre contact avec le C.P.A.S. au 063/45.55.53

SENIOR FOCUS

En cas de disparition ou de malaise d'une personne, la recherche rapide et active d'informations est primordiale. Si le citoyen vit seul, la tâche s'avère plus ardue pour rassembler les premiers renseignements nécessaires. L'entourage n'est parfois pas en mesure de communiquer l'ensemble des éléments utiles, par méconnaissance ou submergé par l'émotion de la situation.



Suite à ce constat, un questionnaire détaillé a été élaboré et est prévu d'être conservé dans une boîte

hermétique de couleur jaune fluo dans la porte du frigo, un appareil que tout le monde détient. Afin de faciliter le travail des premiers intervenants, ils seront avertis de la présence de la boîte grâce à un autocollant coloré placé sur ou à proximité du frigo.

Le C.P.A.S. a pour but d'aller à la rencontre des personnes âgées de 75 ans. Sa mission première sera de vous offrir la boîte, d'expliquer son intérêt et de vous aider à remplir le questionnaire.

SERVICE DE TELEVIGILANCE

C'est un service « Call Center » disponible 24h/24 et 7j/7. Il a pour but d'apporter une sécurité aux personnes plus fragiles ainsi qu'aux membres de leur famille. C'est un petit émetteur qui permet, à l'aide d'une simple pression sur un bouton, d'entrer en contact directement avec une centrale médicale en cas de malaise, chute, agression, etc.

Pour les personnes âgées isolées de plus de 65 ans, le C.P.A.S intervient à concurrence de 7 euros/mois. Sous certaines conditions, la Province accorde une prime annuelle dont le montant est de 90 euros. La Province accorde la même prime pour les détenteurs d'un téléphone sous les mêmes conditions. Certaines interventions peuvent également vous être accordées par votre mutuelle et être cumulées avec les précédentes.

CPAS D'ETALLE

Place des chasseurs ardennais, 8
063/45.55.53

06

ENVIRONNEMENT

AGRICULTURE

La gestion des cultures nécessite selon le type de plantation (céréales, maïs, pommes de terre) le recours à l'application de produits phytosanitaires afin de permettre de bonnes récoltes à l'agriculteur.

Ces mêmes agriculteurs ont suivi des formations pour obtenir une licence qui les autorise à appliquer dans de bonnes conditions ces différents herbicides, fongicides ou autres avec des pulvérisateurs qui sont également contrôlés par des services agréés.

Certains de ces produits peuvent être incommodants surtout lorsqu'on est proche des habitations et le monde agricole en est bien conscient. Avec la collaboration des agriculteurs, la commune veut mettre en place un service afin de prévenir les habitants de maisons situées à moins de 50m de parcelles cultivées d'une pulvérisation imminente de la culture.

Vous êtes concernés par cette problématique, vous habitez à moins de 50m d'un champ de culture, merci de donner vos coordonnées à Mme Vériter Laetitia au service population (063/45.01.18)

PESTE PORCINE

La crise de la peste porcine, même si on en parle moins pour l'instant, est toujours bien présente et impacte tout le secteur forestier. La circulation en forêt est donc toujours interdite sauf dérogation accordée par le DNF pour l'exploitation de résineux scolytés.

Suite à la manifestation organisée par le secteur bois à Namur le 20 février dernier, des rencontres ont eu lieu afin de demander la possibilité d'exploiter les chablis suite aux tempêtes que nous avons subies mais de permettre sous certaines conditions de désinfection, un retour à l'exploitation du bois de chauffage et l'entretien de nos jeunes plantations. Depuis le mois d'avril, les exploitants professionnels du secteur bois peuvent à nouveau, sous certaines conditions, retourner en forêt pour l'exploitation des feuillus.

Nous espérons tous dans les semaines à venir des allègements des contraintes qui nous sont imposées pour l'exploitation du bois de chauffage pour toutes les personnes, mais également de pouvoir utiliser à nouveau les chemins empierrés pour profiter de jolies promenades printanières.



CALENDRIER DES DÉCHETS

Le ramassage des déchets ménagers est assuré par un nouveau collecteur.

Si les jours de ramassage prévus initialement restent inchangés, soyez très attentifs à sortir vos sacs et containers suffisamment tôt pour être certains qu'ils soient ramassés. Nous vous conseillons de les sortir pour 7h du matin et de les placer en bord de voirie.

De par la situation sanitaire, le système de reprise de canettes est suspendu jusqu'à nouvel ordre. La machine de reprise est mise hors service. Le site internet : www.primeretour.be reste accessible afin de vous permettre d'y encoder les tickets dont vous disposez. Cependant, il ne sera plus possible d'encoder des tickets datés à partir du 8 avril, et ce jusqu'à nouvel ordre.

- ◆ Papiers & cartons
- ◆ Canettes
- ★ Encombrants
- ◆ Collecte sélective des déchets ménagers

MAI

LUN. MAR. MER. JEU. VEN. SAM. DIM.

				1	2	3
★	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

JUIN

LUN. MAR. MER. JEU. VEN. SAM. DIM.

1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

JUILLET

LUN. MAR. MER. JEU. VEN. SAM. DIM.

		1	2	3	4	5
★	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

08

LA ZONE DE POLICE VOUS INFORME

FAUX MEDICAMENTS ET FAUX ACCESSOIRES MEDICAUX: LA POLICE MET EN GARDE CONTRE LES ARNAQUES EN LIGNE

Des criminels profitent de l'agitation causée par le Covid-19 dans notre pays pour arnaquer les consommateurs sur Internet.

En raison de l'actuelle crise du coronavirus, de nombreux citoyens sont inquiets ou angoissés. Des sites web malveillants vendent par exemple de faux médicaments, accessoires médicaux ou compléments alimentaires. Ils prétendent que ces produits peuvent aider à se débarrasser du virus, ou en tout cas l'atténuer.

Une large gamme de produits est proposée en ligne avec la promesse de vous protéger contre le coronavirus ou de vous en guérir. L'efficacité de ces produits n'est généralement pas prouvée. Il est même possible qu'ils aient des effets secondaires dangereux.

Il s'agit entre autre des produits suivants:

- Masques;
- Vaccins non autorisés;
- Purificateur d'air;
- Compléments alimentaires;
- Huiles essentielles;
- ...

La police demande à chacun d'être particulièrement vigilant à l'égard des sites web proposant de tels produits et de ne vous fournir exclusivement que dans des pharmacies agréées par l'AFMPS (Agence Fédérale des Médicaments et des Produits de Santé). Vous trouverez une liste des pharmacies agréées sur leur site : www.afmps.be

ARNAQUE À LA MUTUELLE

Rappel: Des personnes malveillantes tentent d'avoir accès à vos informations bancaires en utilisant des subterfuges tels qu'un remboursement mutuelle... Ne communiquez jamais vos informations bancaires par téléphone.



09

INTERVIEW DE GUY CHARLIER

Monsieur Charlier, pour son vif combat pour l'exploitation économique raisonnée des ressources en eau et la renommée de son travail pour Valvert, était qualifié, par ses pairs, de "Député-Bourgmestre à l'état sauvage".

Monsieur Charlier, vous étiez notre dernier Bourgmestre de 1977 à 2013. Une fameuse carrière dont on dit qu'un de vos grands travaux était la construction de l'usine de Valvert. Dans ce dossier spécial du bulletin communal, nous tenions à revenir sur la genèse d'un tel projet...

Comment vous est venue l'idée d'exploiter nos ressources aquifères selon ce modèle économique ? Quelles démarches avez-vous dû entreprendre ? Bref, comment tout cela a-t-il commencé ?

L'origine de ce projet n'était point liée à la commercialisation de l'eau mais bien aux besoins de la population. Au début de mon premier mandat, j'ai eu la chance d'être en contact avec Mr Bodart, forgeron indépendant, exerçant néanmoins la fonction de fontainier communal

à Etalle. Ce monsieur m'a éclairé parfaitement en ce qui concerne les ressources en eau - de qualité - en provenance du sol communal.

Cependant, si les capacités existent réellement, il insistait sur l'absence de moyens modernes de distribution. Il s'agissait donc de remédier à cette situation. Pour ce faire, il était sage de solliciter une étude complète quant aux possibilités mais aussi des besoins de la population actuelle mais aussi future.

Cette étude fut confiée à Messieurs Bosquet et Antoine, ingénieurs au Service Technique Provincial. Quant à la qualité, la FUL et le Professeur Vanderborgh ont pu témoigner avec pertinence.

En particulier notons que le sol, perméable, dans lequel l'eau percole durant de nombreuses années, permet d'atteindre une filtration optimale.

Tous les examens en question, dirigés par des personnes compétentes, ont permis de prendre la décision au niveau politique, à savoir la construction d'un réseau de

captage et d'adduction primaire performant en direction de nos villages et donc des citoyens!

Début des années 80, les châteaux d'eau, le bassin de pied, les conduites ... ont permis une alimentation sans faille !

Il est évident que tous les rapports et études se sont aussi révélés bénéfiques pour répondre à d'autres objectifs.

LA COMMERCIALISATION ET VALVERT

Après avoir sécurisé la population et avoir garanti à celle-ci la priorité absolue quant à l'utilisation de « l'or bleu » stabulois, nous pouvions viser d'autres cibles et en particulier la « commercialisation » d'une partie de la production excédentaire.

Bien évidemment, il s'est avéré nécessaire de faire labelliser le produit (reconnaissance officielle en eau minérale et eau de source) mais aussi de penser à modifier le plan de secteur afin de pouvoir accueillir des entreprises et donc de créer de l'emploi.

Ces opérations réussies, une convention fut conclue avec PERRIER-NESTLE via une location par bail emphytéotique. Il est donc question d'un droit d'exploiter à titre exclusif et de longue durée pour l'entreprise, la Commune demeurant l'unique propriétaire!

◆ L'accès à l'eau a toujours été un de vos chevaux de bataille. Quels conseils donneriez-vous pour protéger cette ressource, véritable or bleu de la Commune d'Etalle ?

Il est préférable de pérenniser la qualité de la ressource par une protection rigoureuse de l'environnement.

Pour le plaisir des lecteurs du bulletin communal, avez-vous une anecdote spécifique/un souvenir particulier à partager en tant qu'ancien Député-Bourgmestre amoureux de la nature et fervent défenseur de nos ressources en eau ?

Des anecdotes dans la gestion d'une Commune, il y en a beaucoup. Sur la thématique de l'eau, il est une que je souhaite dédier aux valeureux pompiers d'Etalle.

En 1978, les béliers de la station de captage « Osseumont » étaient tombés en panne. En conséquence, l'eau n'arrivait plus au Château d'eau, ni au sein des habitations stabuloises... Pour faire face à cette urgence, les pompiers avaient dû tirer, à l'aide de deux moto-pompes, une ligne de tuyau d'eau depuis la station de captage jusqu'au Château d'eau pour approvisionner la population en or bleu. Encore une belle preuve de l'ingéniosité, de la réactivité et de la nécessité de nos services incendies.

VALVERT, L'EAU A L'ETAT SAUVAGE

LA COMMUNE D'ETALLE ET L'USINE VALVERT

Depuis 1992, l'usine Valvert, la Commune d'Etalle et les agriculteurs agissent en partenariat pour préserver la source d'eau minérale naturelle.

La source de Valvert se situe au coeur du bois d'Etalle, dans une zone forestière protégée de 3500 hectares. L'eau de pluie infiltre les sols tout autour de la source. Elle percole ensuite pendant 20 ans durant lesquels elle est filtrée et enrichie de minéraux.

Afin de garantir ce filtrage naturel et de qualité, Agrivair (une filiale de Nestlé Waters), la commune d'Etalle ainsi que les agriculteurs de la zone d'impluvium des captages ont signé un accord officiel pour travailler ensemble à la protection de la source d'eau Valvert et de la forêt.

Dans une zone d'environ 40 hectares autour de la source Valvert, une agriculture durable est pratiquée afin de protéger le sol.

◇ Pour ce faire, chaque partie s'investit dans la démarche :

- Les agriculteurs n'utilisent pas de pesticides et s'engagent à utiliser des engrais de manière responsable. Ils évitent également les équipements lourds et privilégient plutôt des méthodes durables en utilisant du matériel de désherbage mécanique ;
- Agrivair soutient les agriculteurs en leur offrant, d'une part, des conseils techniques et des formations dispensées par des bio-ingénieurs expérimentés, et en finançant d'autre part des équipements ;
- La commune d'Etalle quant à elle prend en charge les coûts liés au désherbage mécanique, sans utiliser de produits chimiques.

LES BOUTEILLES DE VALVERT

Valvert est la première marque belge à proposer son eau minérale naturelle dans une bouteille plus durable : leur nouvelle bouteille est fabriquée à partir de PET 100% recyclé, ou rPET, et est entièrement recyclable.

Avec cette bouteille mise en service depuis 2019, l'usine fait un pas de plus pour réduire leur production de nouveau plastique. Les bouteilles usagées, collectées par Fost Plus, sont ensuite recyclées sous forme de petites granules de PET recyclées, prêtes à être réutilisées pour produire de nouvelles bouteilles.

ANALYSE DE L'EAU PAR LA SOCIÉTÉ NESTLÉ WATERS

La ressource en eau qui jaillit dans le bois d'Etalle est en partie mise en bouteille par Nestlé Waters pour les marques Valvert et Nestlé Pure life.

Du point de vue bactériologique, les sources sont protégées par le bois d'Etalle, lequel représente une barrière naturelle. Cette barrière naturelle est également une richesse du point de vue de la biodiversité. Du point de vue physico-chimique, la nature calcaire du réservoir influence la composition de l'eau minérale naturelle Valvert : une eau au pH proche de la neutralité avec une minéralisation dominée par le calcium et le bicarbonate. En effet les roches bicarbonatées se dissolvent au contact de l'eau et donnent à l'eau minérale naturelle Valvert ses caractéristiques si particulières.

La protection de la ressource en eau est également garantie par un projet avec les agriculteurs locaux. Concrètement l'initiative consiste à lutter contre

l'utilisation d'engrais chimiques, de pesticides et d'herbicides afin de perpétuer une agriculture respectueuse de l'environnement, tout en garantissant le maintien d'un revenu agricole élevé et le développement d'une activité économique conséquente. Cette collaboration vise clairement à assurer pour les générations futures des nappes phréatiques sans résidus chimiques.

L'eau minérale naturelle Valvert possède une origine unique : une partie des précipitations qui ont lieu tout au long de l'année dans la région d'Etalle s'infiltré dans le sous-sol et rejoint la formation géologique du Luxembourg.

A l'intérieur de cette couche géologique, se trouve l'aquifère de Florenville, composé de sables, de grès et de calcaire.

Cet aquifère est le réservoir de la ressource en eau minérale naturelle Valvert. Après ce parcours souterrain, l'eau jaillit naturellement au fond de petites vallées dans le bois d'Etalle, formant des zones de sources au débit conséquent.

Ces sources sont partiellement captées pour produire les marques Valvert et Nestlé Pure life. En terme de % captage par rapport au volume autorisé on a pour Valvert : 6% par rapport aux quantités autorisées, et toutes les sources Valvert et Nestlé Pure Life (Acacias et Charmes) combinées : 20% par rapport aux quantités autorisées.

CONTRAT RIVIERE SEMOIS-CHIERS

Le Contrat Rivière Semois-Chiers, auquel appartient la Commune d'Etalle, est une démarche volontaire d'acteurs publics et privés qui s'engagent, chacun dans le cadre de ses responsabilités, sur des objectifs visant à concilier les multiples fonctions et usages des cours d'eau, de leurs abords et des ressources en eau du bassin.

Dernièrement, le Contrat de Rivière Semois-Chiers s'est lancé dans la mise en place du projet « Diversi-Gaume ».

FOCUS SUR CE PROJET EN FAVEUR DE LA PISCICULTURE.

Ce projet, financé au travers d'une collaboration avec le Parc Naturel de Gaume, a pour but de créer une pisciculture locale, avec sa propre personnalité juridique, permettant la reproduction et l'élevage des truites locales sauvages dans le bassin de la Chevratte. Cette pisciculture permettra d'approvisionner les sociétés de pêche gaumaises, de proposer aux consommateurs une truite née et élevée en Gaume et de restaurer les populations de truites sauvages en milieu naturel.

Les bénéficiaires finaux ciblés par cette action sont principalement les sociétés de pêche gaumaises pour le rempoissonnement des cours d'eau. Il existe 51 sociétés de pêche sur le bassin Semois-Chiers, dont 16 sont situées sur le territoire gaumais.

Ce rempoissonnement pourrait également faire bénéficier les pêcheurs privés. En fonction de l'évolution de l'action et des opportunités qui se présenteront, une filière de commercialisation à destination des consommateurs particuliers pourrait être créée. Dans ce cadre, il serait envisagé d'examiner une reconnaissance de qualité des truites élevées.

OÙ EN EST-ON ?

Après 2 ans de recherche d'une souche sauvage de « Gaume », les dernières analyses génétiques ont été concluantes. Les truites ont un taux d'introgression proche de « 0 ».

En décembre 2019, le Contrat de Rivière Semois-Chiers, en collaboration avec le Service de la Pêche et certaines sociétés

COMMENT CONSOMMER
MOINS D'EAU ?

de pêche gaumaises, a prélevé des truites sauvages afin de procéder à la ponte de celles-ci et à la fécondation des oeufs.

Pour la suite, la volonté est que la majorité des alevins puisse constituer le futur stock de géniteurs afin d'augmenter la population de truites de type «sauvage» dans les cours d'eau gaumais. Une petite partie serait déversée dans un étang pour un grossissement.

Les pontes de cet hiver se sont bien déroulées, nos alevins ont résorbé leurs vésicules et commencent à se nourrir.

A l'automne et une fois le stade truitelle atteint, celles-ci seront déversées dans un cours d'eau défini par le groupe de travail. De bonne augure pour la suite !

Source : Inf'Eau Semois-Chiers Mars 2020

PLUS D'INFOS ?

Le Contrat Rivière Semois-Chiers vous informe régulièrement sur ses travaux, ses projets et ses actions sur le terrain via son bulletin d'information: "L'inf'eau Semois-Chiers". Il est téléchargeable gratuitement via leur site www.semois-chiers.be

Contrat Rivière Semois-Chiers Asbl
Rue Camille Joset, 1 - 6730 Rossignol
Contacts: 0474/54.22.23
ycollignon@semois-chiers.be

Préserver nos ressources en eaux passe aussi par sa consommation raisonnée. Pour cela, Idelux nous donne 10 astuces :

1. Récupérez l'eau de pluie pour vos toilettes ou pour arroser votre jardin ;
2. Fermez le robinet lorsque vous vous brossez les dents ou vous rasez ;
3. Installez des pommeaux de douche écologiques et placez des économiseurs d'eau sur vos robinets ;
4. Installez une chasse d'eau à double débit ;
5. Optez pour une douche (en moyenne 60 litres) plutôt qu'un bain (en moyenne 200 litres) ;
6. Ne faites tourner votre lave-vaisselle que lorsqu'il est bien plein ;
7. Faites la chasse aux fuites d'eau ;
8. Si vous devez remplacer votre machine à laver ou votre lave-vaisselle, optez pour ceux dont la consommation d'eau est la plus faible ;
9. Récupérez vos eaux de cuisson... L'eau chaude est un bon désherbant ;
10. Arrosez votre jardin le soir pour réduire les pertes dues à l'évaporation.

INTERVIEW - LA PROVIDENCE

L'IMP La Providence est un organisme bien intégré à Etalle. Comment votre structure s'y est-elle implantée ?

L'IMP La Providence a été créé par les soeurs de la Providence dans les locaux de l'école « ménagère ». L'IMP s'est constitué en asbl le 8 septembre 1977.

Depuis sa création l'IMP a fortement évolué pour devenir aujourd'hui une asbl qui héberge 3 services agréés, 1 service en voie de reconnaissance, La Courte Echelle qui apporte un soutien aux jeunes en décrochage scolaire, et un pôle d'innovation sociale, par la création d'outils innovants comme le Cahier de Bord, un outil de communication informatique créé spécifiquement à l'interne pour des milieux éducatifs.

Le service principal de l'asbl est le Service Résidentiel pour Jeunes de 3 à 21 ans qui se situe dans le bâtiment, rue des Ecoles 103.

Dans ce service, on accueille jusque 60 enfants répartis en 6 unités de vie. Les enfants et jeunes qui sont accueillis souffrent des troubles du comportement

et/ou de déficience mentale légère ou modérée. Chaque unité dispose de toutes les commodités nécessaires et d'une équipe éducative spécifique, constituée d'un.e chef.fe éducateur.rice et de plusieurs éducateurs.

Les équipes éducatives sont entourées par une équipe pluri-disciplinaire composée de 3 assistantes sociales, 2 psychologues, 1 logopède, 1 infirmière, 1 médecin-coordonateur, 1 pédo-psychiatre, mais aussi 1 directeur (Jérôme Lequeux) et 2 sous-directeurs (Bernard Brasseur et Lieve Van Buggenhout), une équipe administrative et une équipe d'entretien (entretien du bâtiment, nettoyage, buanderie, cuisine,...)

Si tout le monde connaît l'IMP, c'est moins le cas pour vos deux autres services annexes: Proximam et D'une rive à l'autre. Quelles sont vos missions principales?

Le service Proximam est une maison de vie communautaire pour femmes et enfants. Le service est agréé par la Région wallonne pour accueillir 12 personnes (femmes et enfants) à la

maison à Lenclos 77 et 8 à la rue du moulin 27.

Ce service a été créé en 1996 suite au constat que certaines personnes accueillies en maison d'accueil (les anciennes maisons maternelles) avaient été tellement abîmées par la vie qu'elles n'étaient pas en capacité d'élever seules leur.s enfant.s.

Nous avons fait le pari qu'en accueillant l'enfant dans le service résidentiel des jeunes tout en accompagnant la maman à proximité dans son quotidien il serait possible de maintenir des liens, d'augmenter les capacités parentales et d'éviter autant que possible des troubles abandonniques chez ces enfants.

Aujourd'hui l'accueil de l'enfant dans le SRJ n'est plus un préalable à l'accueil dans le service Proximam. Le service travaille principalement le soutien à la parentalité et la reconstruction personnelle.

Pour ce faire on dispose de différents outils et d'une équipe composée d'une directrice d'une assistante sociale, d'une cheffe éducatrice, des éducateurs mais aussi, et ce grâce à un soutien important de Viva For Life, d'une psychomotricienne et d'une puéricultrice.

L'accompagnement se fait dans un premier temps dans une maison où tout est communautaire sauf les chambres, et où l'équipe est présente de 8h le matin à 20h-20h30. Les mères y sont accompagnées dans tous les gestes du quotidien (préparer les repas, l'entretien du logement et du linge, faire les courses, ...)

mais également dans l'éducation de leur.s enfant.s. Lorsqu'elles ont acquis suffisamment de bases solides, on leur propose un appartement individuel dans la deuxième maison. Le soutien de l'équipe reste toujours important mais sera plus axé sur l'autonomie, et toujours le soutien à la parentalité.

Le service de logements supervisés, «d'une rive à l'autre», permet l'accueil de 6 grands adolescents ou jeunes adultes, seuls, dans un appartement situé à la rue de Virton, 4a.

Ces jeunes viennent soit du SRJ La Providence, soit d'autres services en Wallonie. Ce service a été créé suite au constat que pour les jeunes issus d'un milieu résidentiel et pour lesquels les familles ne sont pas nécessairement en capacité de les accompagner au-delà de leur majorité, il fallait trouver un moyen pour les accompagner vers l'autonomie de façon plus intensive.

Chaque jeune dispose de son propre logement composé d'une pièce de vie (cuisine, salon, salle à manger) d'une salle de bains et d'une chambre. Ils sont accompagnés par une petite équipe composée d'un directeur, une assistante sociale pour toutes les démarches administratives et d'un éducateur.

Toutes les notions de l'autonomie sont travaillées dans le quotidien (gestion du logement, des repas, recherche d'un emploi ou continuité de la formation, gestion du temps mais aussi de la solitude pour ces jeunes qui ont très souvent vécu dans un groupe auparavant...)

Quel est l'intérêt d'intégrer ces deux services dans votre structure principale ?

Ces deux services sont donc intimement liés au SRJ, pour le service Proximam parce que certains enfants sont accueillis dans les unités de vie du SRJ sur un principe de co-éducation, et pour le service d'une Rive à L'autre, par le fait que la plupart des résidents ont d'abord séjournés dans le SRJ. Les deux équipes peuvent compter sur le soutien de l'équipe pluri-disciplinaire du SRJ lorsque cela est nécessaire.

L'IMP a une jolie réputation auprès de la population stabuloise, notamment grâce aux projets que vous menez. Pouvez-vous nous en dire plus ?

L'IMP ne manque effectivement pas de projets. L'idée est d'amener les jeunes vers une inclusion dans la société à travers d'activités diversifiées qui permettent également d'acquérir des compétences multiples. Deux de ces projets sont le Providence Band et le Foot Véga, mais il y a également une multitude d'autres projets portés par les éducateurs avec les jeunes.

Le projet Le Providence Band permet chaque année à environ 45 enfants de s'exprimer au travers de la musique. Ils apprennent les bases de la musique, les rythmes, le chant, l'utilisation d'un instrument, l'écriture d'un texte, la composition musicale, l'expression scénique, et travaillent, parfois sans qu'ils s'en rendent compte et de façon ludique les mathématiques, le français,... Cette activité leur permet d'exprimer de façon « audible » les émotions qu'ils vivent, allant de la joie à

la tristesse, de la colère à l'apaisement, de l'incompréhension à l'explication,...

Le projet Foot Véga est un projet de mini-foot, une équipe composée d'éducateurs et de jeunes est inscrite dans la compétition. Le projet permet outre la pratique du foot en salle, de travailler la psychomotricité, la cohésion d'équipe, la socialisation, le respect de son corps, le respect de l'autre, le respect des règles, le partage des moments de joie ou de déception,...

Par ailleurs il est important de participer à des activités de solidarité dont l'asbl est bénéficiaire, comme « l'opération arc-en-ciel » et « CAP48 ». Les enfants, jeunes et femmes de l'asbl deviennent des citoyens solidaires en arpentant les rues des villages d'Etalle ou aux entrées des magasins pour récolter des dons qui viendront en soutien des associations de la province et au-delà.

Pour CAP48 c'est encore un peu différent, depuis 5 ans deux personnes de l'asbl (Christine Bertrand et Lieve Van Buggenhout) ont repris la fonction de responsables régionales pour le sud de la province. Toute la gestion et la distribution du stock, des contacts avec le réseau des bénévoles, l'élaboration du calendrier de vente, les contacts avec les différents magasins pour les autorisations de vente, les contacts avec les associations bénéficiaires, la coordination avec CAP48 central se font à partir de l'asbl.

Le confinement doit être compliqué pour ces jeunes. Qu'avez-vous mis en place dans votre structure dans ce climat sensible ?

Actuellement 41 enfants et jeunes sont à l'intérieur du SRJ, 11 mères et enfants dans le service Proximam et 5 jeunes dans le service « d'une Rive à l'autre ». En tout 57 personnes dont nos équipes prennent soin au quotidien afin de leur apporter de la distraction mais également la continuité des apprentissages,...

On a changé les horaires de travail des équipes éducatives afin de garantir un accompagnement optimal mais aussi une gestion de tous les aspects sanitaires et de bien-être de chacun. Il a fallu quelques jours pour que chacun trouve ses marques, mais à l'heure d'écrire ces quelques lignes, une certaine ritualisation des journées s'est mise en place au sein des différentes unités de vie... On essaie de garder les rythmes semaines/weekend, en commençant la journée à 8h00 en semaine pour proposer du travail scolaire à chaque jeune le matin après le petit-déjeuner, et des activités diverses l'après midi. L'équipe pluridisciplinaire soutient l'équipe éducative par des prises en charge individuelles multiples et variées, permettant aux jeunes de se créer des petites bulles d'oxygène dans cette grande collectivité....

Avez-vous une anecdote qui représente bien votre association

Certains bénéficiaires que nous accueillons ont vécu un parcours fait de ruptures à répétition par rapport à leur famille ou d'autres institutions.

Ces jeunes développent alors des symptômes dits « abandonniques » les poussant entre autres à faire en sorte de se faire rejeter dès qu'ils sentent qu'un lien est en train de se construire avec les éducateurs.

Le pari est donc, qu'à force de temps et de patience, ces jeunes s'installent d'abord dans les rituels de la maison pour qu'ils se sentent « contenus », et qu'ils finissent ensuite par faire suffisamment confiance aux adultes qui les entourent pour construire un projet avec eux.

Ainsi, des « anciens » jeunes ayant quitté l'institution depuis des années viennent spontanément nous donner de leurs nouvelles, et relatent alors tout le bien-être qu'ils ont pu vivre dans le quotidien avec les autres jeunes et les éducateurs. Il existe même un groupe Facebook des anciens de l'IMP La Providence qui s'est constitué depuis des années et qui partage des nouvelles et des photos.

Vous souhaitez les soutenir ?

L'asbl IMP la Providence a une collaboration avec l'asbl arc-en-ciel pour la réception de dons et l'octroi des attestations fiscales aux personnes qui font un don de minimum 40 euros. Pour ce faire il faut effectuer un virement à l'asbl Arc-en-Ciel au numéro de compte BE41 6300 1180 0010 avec la communication « don au projet n°108 » en mentionnant son nom et son adresse pour l'attestation.

Site internet : www.implaprovidence.be
ou suivez-nous sur notre page facebook : IMP « La Providence »

MERCI

AUX
MÉDECINS,
INFIRMIERS,
RÉASSORTISSEURS,
AIDES-SOIGNANTS,
FORCES DE L'ORDRE,
SERVICES DE SECOURS
CAISSIERS, EBOUEURS,
PERSONNEL D'ENTRETIEN,
CAMIONNEURS, FACTEURS,
ET TOUS CEUX QUI LUTTENT
CONTRE LE VIRUS

Chaque vendredi à 20h, tous les postes de la Zone de Secours Luxembourg font retentir leurs sirènes. De chez vous, n'hésitez pas à les accompagner de vos applaudissements.